

Communication:
 Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir
 autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires,
 pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation,
 des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.
 Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous
 à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires	Stat.	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutuelité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
soins (médecins ou autres prestataires)	Disp. (1)			(4)				
Honoraires remboursables								

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						8,78		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS ET VISITES								
ISACU, CIPRIAN	C	0017906574	5/07/21	102012	1	19,08	3,00	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						27,86	3,00	0,00

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	Admission	Date	Code	Nbre				
1. Médicaments								
Médicaments non remboursables								
HIBIDIL MINIPLASCO 50 ML UD	0017897458	1/07/21	1160597	1			1,90	
HIBIDIL MINIPLASCO 50 ML UD	0017903163	3/07/21	1160597	2			3,81	
HIBIDIL MINIPLASCO 50 ML UD	0017906574	5/07/21	1160597	1			1,90	
DUODERM EXTRA MINCE 5 CM X 10	0017906574	5/07/21	7101900	2			4,32	
2 Produits parapharmaceutiques								
FLAMINAL HYDRO TUBE	0017897458	1/07/21	7799976	1			16,59	
COMPR. ALUDERM 20X20	0017903163	3/07/21	7799976	1			2,27	
VELPEAU 90GR 05CMX4M	0017903163	3/07/21	7799976	1			1,56	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0017903163	3/07/21	7799976	1			0,34	
PETIT PANSEMENT (3M)	0017906574	5/07/21	7799976	1			1,93	

T

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
sous-total 2 - Pharmacie	0,00	34,62	0,00
TAUX	27,86	37,62	0,00
TOTAL à payer par le patient			37,62
solde à payer par le patient au compte :	BE74 7955 6816 9607 BIC : GKCCBEBB		37,62
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++621/4244/10218+++		

- 1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
 Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
 Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
 Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Destinataire : LEMO-MIBEKO, DINA

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.

Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.

In cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

3 7 , 6 2

LEMO-MIBEKO, DINA
 AVENUE DU CHILI 12 / 086
 6001 MARCINELLE

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI
 AVENUE DU CENTENAIRE 73
 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 1 / 4 2 4 4 / 1 0 2 1 8 + + +